

Pôle communication
Tél : 24 66 40

Mercredi 21 décembre 2022

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 21 décembre, a examiné **un** avant-projet de loi du pays ; arrêté **un** projet de délibération du Congrès et **une** délibération du gouvernement ; adopté **35** arrêtés ; examiné **43** dossiers d'étrangers et émis **un** avis.

Avant-projet de loi du pays

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays relative à l'identification et à la cession des carnivores domestiques en Nouvelle-Calédonie. Aucun texte n'encadre spécifiquement l'élevage, la vente et l'identification des chiens et chats en Nouvelle-Calédonie. L'avant-projet de loi du pays propose d'imposer l'identification de ces carnivores domestiques et d'apporter des limitations à leur vente et à leur élevage.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Identification et cession des carnivores domestiques ».*

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération autorisant la conclusion d'un avenant au bail à construction n° 107 du 20 novembre 2020 obtenu par le SIVOM Eaux et Déchets VKP, afin d'y aménager une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

Cette parcelle supplémentaire de 22 hectares 41 ares environ est destinée à la maîtrise foncière d'une bande de 200 mètres autour de la zone de stockage des déchets et plus particulièrement des casiers de stockage.

Délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération qui modifie la délibération n° 2021-59D/GNC du 22 juillet 2021, chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration.

Ainsi, à la suite de la démission de Joseph Manauté, Jérémie Katidjo-Monnier se voit attribué les secteurs du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; la gestion et la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; du plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, et des politiques de l'eau et de la transition alimentaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une délégation de pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR).

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement et de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la société Nickel Mining Company (NMC) à céder 960 000 tonnes humides de minerai à basse teneur en nickel à la société chinoise Yichuan, par l'intermédiaire de la société C&D. Cette autorisation est accordée pour l'année 2023, pour du minerai dont les teneurs sur sec sont inférieures ou égales à 1,90 % en nickel par cargaison, et inférieures ou égales à 1,68 % en nickel en moyenne annuelle, en provenance des centres miniers NMC de Ouaco, Poya, Kouaoua, Nakety, N'go et Bogota.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, Mickaël Forrest et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif au cofinancement des projets retenus à la suite de la consultation de la commission mixte Vanuatu qui s'est tenue le 29 juillet 2022.
- Dans le cadre de la convention de coopération avec le Vanuatu, renouvelée le 20 février 2019 pour une période de quatre ans, un appel à projets a été lancé afin de couvrir le programme de coopération de l'année 2022. Sur 29 projets présentés, 12 ont été retenus.

L'arrêté fixe le financement, pour 2022, de huit de ces 12 projets pour un montant de 16,7 millions de francs. Il s'agit des projets suivants :

- développement d'actions de renforcement de la francophonie ;
- envoi de matériel pédagogique, de fournitures et de mobilier aux écoles francophones du Vanuatu ;
- évaluation des besoins en formation dans plusieurs domaines professionnels ;
- formation des agents rédacteurs du parlement du Vanuatu dans la prise de note et la rédaction de procès-verbaux ;
- formation d'apprentis (accueil de stagiaires dans le cadre de formations professionnelles) ;
- surveillance des volcans d'Ambae et de Tanna pour une meilleure gestion du risque volcanique ;
- développement d'outils d'enseignement en ligne ;
- normalisation et soutien à la diversité linguistique.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté qui codifie et actualise le livre V de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie, relatif aux produits de santé.

Le texte vient codifier des dispositions existantes mais éparées telles que la liste de référence des groupes de médicaments génériques, les vaccins qui peuvent faire l'objet d'une campagne publicitaire (vaccin contre la grippe saisonnière, contre le papillomavirus), la liste des substances vénéneuses, et les spécifications techniques des ordonnances pour les médicaments stupéfiants, etc.

D'autres dispositions sont créées ou actualisées telles que les restrictions de durées de prescription de certains stupéfiants, sur 7 ou 14 jours et les obligations de délivrance fractionnées de médicaments, ou encore les modalités de destruction des stupéfiants, etc.

Au visa de Yannick Slamet et de Gilbert Tyuïenon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a retiré l'agrément d'une société privée de transports sanitaires terrestres à la suite d'une liquidation judiciaire.

Au visa de Yannick Slamet et de Mickaël Forrest, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 4 600 000 francs de subventions à **quatre** associations dans le cadre des Proxi-Vax, opérations de vaccination de proximité contre le Covid-19 réalisées du 18 septembre au 30 octobre 2021 :

- Âme océanienne : 2 millions de francs ;
- Pour mieux vivre à Magenta tour : 1 million de francs ;
- *Pae Charamaea* : 1 million de francs ;
- Foyer wallisien et futunien de Nouvelle-Calédonie : 600 000 francs.

Au visa de Yannick Slamet et de Thierry Santa, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de fonctionnement de 198 000 francs à la caisse des écoles de la ville de Nouméa, afin de poursuivre le transport des enfants lourdement handicapés, scolarisés au sein des classes spécialisés de Nouméa, grâce à l'utilisation du bus adapté.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé les budgets rectificatifs 2022 et les budgets primitifs 2023 de la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC) :

- *Le budget rectificatif 2022 de la CCI-NC « Nouméa et agences »* s'établit comme suit :
 - le compte de résultat est arrêté en recettes à la somme de 1,935 milliard de francs et en dépense à la somme de 1,973 milliard, faisant apparaître un résultat de l'exercice déficitaire de 37,6 millions ;
 - le tableau des opérations en capital est arrêté en recettes à la somme de 60,69 millions et en dépenses à la somme de 111,65 millions, faisant apparaître un déficit budgétaire global de 50,99 millions.
- *Le budget rectificatif 2022 de la CCI-NC « La Tontouta »* s'établit comme suit :
 - le compte de résultat est arrêté en recettes à 3,24 milliard de francs et en dépense à 3,72 milliards, faisant apparaître un résultat déficitaire de - 479,61 millions ;
 - le tableau des opérations en capital est arrêté en recettes à la somme 337,83 millions et en dépenses à la somme de 905,46 millions, faisant apparaître un résultat budgétaire global déficitaire 567,62 millions.
- *Le budget rectificatif consolidé 2022 de la CCI-NC* s'établit comme suit :
 - le compte de résultat est arrêté en recettes à 4,96 milliards de francs et en dépense à 5,48 milliards, faisant apparaître un résultat déficitaire 517,21 millions ;
 - le tableau des opérations en capital est arrêté en recettes à 398,53 millions et en dépenses à 1,017 milliard, faisant apparaître un résultat budgétaire global déficitaire de 618,61 millions.
- *Le budget primitif 2023 de la CCI-NC « Nouméa »* s'établit comme suit :
 - le compte de résultat est arrêté en recettes à la somme de 1,98 milliard de francs et en dépenses à la somme de 2,03 milliards, faisant apparaître un résultat de l'exercice déficitaire de 48,35 millions ;
 - le tableau des opérations en capital est arrêté en recettes à la somme de 48,34 millions et en dépenses à la somme de 79,08 millions, faisant apparaître un déficit budgétaire de - 30,73 millions.
- *Le budget primitif consolidé 2023 de CCI-NC* s'établit comme suit :
 - le compte de résultat est arrêté en recettes à la somme 4,65 milliards de francs et en dépenses à la somme de 4,68 milliards, faisant apparaître un résultat de l'exercice déficitaire de 27,53 millions ;
 - le tableau des opérations en capital est arrêté en recettes à la somme de 1,44 milliard et en dépenses à la somme de 1,07 milliard, faisant apparaître un excédent budgétaire global de l'exercice de 373,92 millions.

Le fonds de roulement brut prévisionnel s'établirait ainsi à 1,14 milliard.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 2 du budget 2022 de la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie (CAP-NC), adoptée lors de l'assemblée générale de la CAP-NC le 9 novembre 2022, afin d'ajuster à la marge le compte de résultat prévisionnel et le tableau de financement.

La décision modificative n° 2 du budget 2022 de la CAP-NC est arrêtée :

- pour le compte de résultat prévisionnel : 1,41 milliard de francs en recettes et 1,4 milliard en dépenses, faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 15,86 millions de francs ;
- pour tableau des opérations en capital, après modification : 70,53 millions de francs en recettes et 86,7 millions en dépenses, faisant apparaître un résultat global déficitaire de 16,16 millions de francs.

Le fonds de roulement prévisionnel de l'exercice 2022 s'établit à 359,93 millions de francs, soit 97 jours de fonctionnement.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a soldé le programme 2022 du fonds de concours pour le développement de l'élevage bovin (FDEB). Ce texte fait suite à un premier arrêté adopté par le gouvernement le 20 juillet 2022, qui a permis de verser une avance aux bénéficiaires du fonds correspondant à la moitié du montant perçu sur l'exercice 2021, soit 43,4 millions de francs au total.

Pour finaliser le programme 2022, une consultation à domicile a été organisée. Treize des dix-neuf membres du comité de direction FDEB ont participé et le projet de budget complémentaire (119,19 millions de francs) a été validé à l'unanimité. Ainsi, des subventions complémentaires ont été attribuées à la Chambre d'agriculture pour l'achat de géniteurs mâles (5 millions de francs) et pour l'achat de produits vétérinaires (625 000), à l'UPRA bovine (18,5 millions), à l'interprofession viandes (5,85 millions) et au crédit agricole mutuel pour l'octroi de prêts à 3 % (20,14 millions). Une intervention complémentaire de 69,07 millions de francs a également été attribuée aux éleveurs bovins ayant bénéficié en 2021 du dispositif « aide à la vache allaitante » institué par la délibération n° 240 du 15 décembre 2006.

Le programme 2021 du FDEB est ainsi arrêté en recettes et dépenses à la somme de 162,6 millions de francs.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif 2023 de la Chambre d'agriculture et de la pêche de la Nouvelle-Calédonie (CAP-NC), adopté lors de l'assemblée générale de la CAP-NC le 9 novembre 2022.

Il s'établit ainsi :

- 1 414 423 839 francs en recettes ;
- 1 394 429 941 francs en dépenses.

Le résultat net prévisionnel bénéficiaire est de 19 993 898 francs.

Le tableau de financement du budget primitif 2023 s'établit ainsi :

- 85 665 134 francs en ressources ;
- 86 800 816 francs en emplois.

Le résultat global prévisionnel déficitaire fait apparaître un prélèvement de 1 135 682 francs sur le fonds de roulement, pour le ramener à 358 794 479 francs, équivalent à 99 jours de charges de fonctionnement réelles.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a mis sous surveillance sanitaire plusieurs exploitations de crevettes suspectes d'infection à *Vibrio parahaemolyticus* (Vp AHPND), une bactérie responsable de la nécrose hépatopancréatique aiguë de la crevette.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Mise sous surveillance de plusieurs exploitations de crevettes ».*

Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté du nouveau « code des douanes de la Nouvelle-Calédonie », institué par loi du pays n° 2022-13 du 3 novembre 2022 relative à la partie législative du nouveau « code des douanes de la Nouvelle-Calédonie ».

En complémentarité d'une refonte de sa structure, le code des douanes intègre des évolutions réglementaires avec pour objectifs de renforcer la lisibilité du droit douanier et d'accompagner les entreprises dans la maîtrise de leurs opérations de dédouanement :

- codification des dispositions relatives aux prohibitions à l'import et à l'export ;
- précisions sur les règles de détermination de l'origine et de la valeur en douane ;
- développement de rescrits spécifiques sur l'espèce, l'origine et la valeur en douane ;
- refonte des règles de délivrance de l'agrément de commissionnaire en douane ;
- modernisation des régimes douaniers économiques (entrepôt douanier, etc.) ;
- rénovation des règles de recouvrement des créances douanières par la paierie de la Nouvelle-Calédonie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé l'agrément de commissionnaire en douane à la société City Express.

Au visa d'Adolphe Digoué, de Christopher Gygès, de Vaimu'a Muliava et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'actualisation des offres du catalogue de produits de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC).

Avec le déploiement de la fibre optique, l'OPT-NC a l'opportunité de créer une offre Trunk SIP. Ce service de standard téléphonique permet de faire transiter les appels entrants et/ou sortants à partir d'une connexion sécurisée sur le réseau internet haut débit via le protocole SIP3. Dès le 1^{er} mars 2023, deux offres Trunk SIP seront créées. Pour chaque offre, trois packs de canaux seront proposés : deux, dix et 30. Le nombre de canaux détermine le nombre de communications téléphoniques simultanées possible.

D'autre part, il est prévu de supprimer le service de « l'horloge parlante », devenu obsolète et posant des problèmes de sécurité.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié les arrêtés modifiés n° 2016-335/GNC du 24 février 2016, n° 2016-337/GNC du 24 février 2016 et n° 2013-3943/GNC du 30 décembre 2013, tous trois relatifs à la réduction d'impôt en faveur de l'investissement dans le secteur du logement intermédiaire prévue au 2° bis du II de l'article 136 du Code des impôts. La modification actualise les plafonds de ressources et données applicables pour 2023. Le dispositif permet aux contribuables dont la résidence fiscale est établie en Nouvelle-Calédonie, de bénéficier d'une réduction d'impôt au titre d'investissements immobiliers neufs et affectés, pour une période minimale de six ans, à la location dans le respect d'un certain nombre de conditions, notamment en matière de ressources du locataire et plafonds de loyers. Ces plafonds de ressources et de loyers font chaque année l'objet d'une revalorisation assise sur la variation de l'indice des prix à la consommation.

Pour l'année 2023, les plafonds annuels de ressources pour les locataires ou propriétaires occupants sont fixés comme suit :

<i>Composition du foyer locataire ou propriétaire-occupant</i>	<i>Plafonds annuels de ressources (en F CFP)</i>
Personne seule	4 260 660
Couple	7 243 122
Personne seule ou couple ayant une personne à charge	7 669 188
Personne seule ou couple ayant deux personnes à charge	8 095 254
Personne seule ou couple ayant trois personnes à charge	8 627 837
Personne seule ou couple ayant quatre personnes à charge	9 266 936
Majoration par personne à charge supplémentaire à partir de la cinquième	639 099

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a actualisé pour l'année 2023 le barème des valeurs forfaitaires relatif à la taxe communale d'aménagement. Ce calcul s'appuie sur l'index BT21 « Tous travaux confondus » de septembre 2021 à août 2022. La moyenne de cet indice vient s'établir à 110,88, soit une hausse de 6,24 % par rapport à la moyenne de la précédente période de référence.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif à l'évaluation kilométrique des frais de véhicules, vélomoteurs, scooters et motos pour la déclaration de revenus 2022. Afin de permettre aux contribuables calédoniens de connaître le barème du prix de revient kilométrique (pour les dépenses de véhicule déductibles par les salariés ayant opté pour le calcul de leurs frais professionnels réels), de nouvelles valeurs sont proposées. Elles ont été calculées en fonction de l'indice des prix à la consommation, en prenant en compte le prix des carburants, l'utilisation du véhicule et l'assurance. Le tarif à retenir est celui du kilométrage qui se rapproche le plus de la distance professionnelle parcourue annuellement

➤ *Voir le communiqué détaillé « Actualisation du barème kilométrique – déclaration de revenus 2022 ».*

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a actualisé, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, les conditions d'éligibilité des projets dans le cadre du prêt à taux zéro (PTZ) et des montants de plafonds applicables aux opérations soumises au droit minoré d'enregistrement. Un simulateur de calcul d'éligibilité au PTZ est disponible sur le site de la direction des Services fiscaux : www.dsfgouv.nc.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié les prix de vente en gros et au détail des tabacs, cigares et cigarettes.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Augmentation des prix du tabac en 2023 ».*

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 800 000 francs à la ligue calédonienne de volley-ball pour l'organisation des finales territoriales jeunes qui ont eu lieu le samedi 10 décembre 2022, à Rivière Salée.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 8,5 millions de francs à l'association Coupe Yeiwéné pour l'organisation de la 31^e édition de la Coupe Yeiwéné, en 2023.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de cinq millions de francs à l'association La banque alimentaire de Nouvelle-Calédonie (BANC). Créée le 19 juin 2018, la BANC a développé en trois ans un réseau partenarial conséquent avec 64 associations, 12 écoles et quatre centres communaux d'action sociale partenaires. Le volume de denrées alimentaires et de repas distribués en 2021 et 2022, permettent d'évaluer le nombre de bénéficiaire à 13 000 administrés.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des postes de décharges d'activités de service au titre de l'année 2023 à **quatre** organisations syndicales attributaires de sièges au comité supérieur de la fonction publique territoriale de Nouvelle-Calédonie.

Organisations syndicales	Décharges en nombre de postes attribués pour l'année 2023
UT CFE-CGC	1,5
FSFAOFP	1
USTKE	0,5
USOENC	0,5

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 de la caisse locale de retraite (CLR).

Le budget de la CLR pour l'exercice 2022 est arrêté à la somme de 29,92 milliards de francs. Cette somme est répartie entre la section de fonctionnement à raison de 26,31 milliards de francs en recettes et en dépenses, et pour la section d'investissement à raison de 3,6 milliards en recettes et 22 millions en dépenses. La section d'investissement est votée en suréquilibre à la somme de 3,58 milliards de francs.

Au visa de **Thierry Santa**, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2022 de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie (CMA-NC), adoptée lors de l'assemblée consulaire de la CMA-NC le 18 octobre 2022, afin de procéder à quelques réajustements.

La décision modificative n° 1 du budget 2022 de l'CMA-NC est arrêtée :

- pour le compte de résultat prévisionnel : 18 468 000 francs en recettes et 19 394 550 francs en dépenses ;
- pour le tableau des opérations en capital : zéro franc en ressources et 20 166 550 francs en emplois.

Le budget 2022 de la CMA-NC après modification est établi comme suit :

- le compte de résultat prévisionnel est arrêté en recettes à la somme de 908 059 000 francs et en dépenses à la somme de 907 976 550 francs, faisant apparaître un résultat prévisionnel de l'exercice excédentaire de 82 450 francs ;
- le tableau des opérations en capital est arrêté en recettes à la somme de 119 279 750 francs et en dépenses à la somme de 60 684 014 francs, faisant apparaître un excédent prévisionnel budgétaire de 58 595 736 francs.

Le fonds de roulement brut prévisionnel s'établirait ainsi à 1 220 252 397 francs, soit 584 jours de fonctionnement.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé le centre de formation par alternance du GRETA interprovincial de Nouvelle-Calédonie.

Cette première formation par alternance proposée par le GRETA, correspond à la 2^e année du BTS « services informatiques aux organisations » ouverte au lycée Dick-Ukeiwé et regroupera un public mixte, composé d'alternants et d'étudiants (la première année reste exclusivement organisée sous le statut d'étudiant).

Ce premier agrément, délivré pour trois ans, sera complété par une convention-cadre triennale validant l'ouverture de la formation et d'une convention annuelle définissant les modalités de prise en charge financière par la Nouvelle-Calédonie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a étendu l'agrément du centre de formation professionnelle par alternance du groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles en Nouvelle-Calédonie (GIEP-NC) au secteur de l'hôtellerie et de la restauration. L'ouverture de cette formation préparant aux métiers de cuisinier, serveur, agent de restauration, employé d'étage et réceptionniste, a été motivée par une demande importante de personnels qualifiés exprimée par les employeurs du secteur.

Pour mémoire, le GIEP-NC dispose déjà d'un agrément pour les secteurs de la maintenance automobile et de la maintenance d'engins.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué le bénéfice du chômage partiel à tous les secteurs professionnels et fixé le quota d'heures indemnifiables à 1 800 heures par salarié. Cette mesure, adoptée en 2016, sera maintenue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Arrêtés de nomination

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Romain Damesin en qualité d'adjoint au chef du service des collectivités locales et des établissements publics de la direction du Budget et des affaires financières (DBAF).

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Mickaël Jamet en qualité de directeur des Services fiscaux (DSF) de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Virginie Montesano en qualité de chef du service prévention et santé au travail de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC).

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **six** demandes de titre de séjour dont **une** au titre de la « vie privée et familiale ». Il a accordé **35** autorisations de travail et **deux** renouvellements d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur un projet de décret instaurant un dispositif général de délégation d'agents de greffe dans les juridictions d'outre-mer et de Corse, afin de garantir une bonne administration de la justice.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT**Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémy Katidjo-Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.